



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 08 mars 2018

Bureau du séjour et de l'asile Nouvelles modalités d'accueil du mercredi après-midi pour les démarches simples

Depuis le 7 septembre 2016, les dossiers de demande de :

- changement d'adresse ou d'état civil sur un titre de séjour,
- duplicata
- document de circulation pour étranger mineur,
- titre d'identité républicain

sont déposés au guichet du bureau du séjour et de l'asile de la préfecture de la Vienne le mercredi entre 13h40 et 16h sans rendez-vous, dans la limite des places disponibles.

Pour des raisons de sécurité et de qualité d'accueil du public, et afin d'éviter aux usagers de se déplacer plusieurs fois, de nouvelles modalités d'accueil pour ces démarches sont mises en place **à compter du mercredi 21 mars 2018.**

Les mercredis après-midi continuent à être réservés à ces démarches simples, toutefois le public sera reçu **exclusivement sur rendez-vous**. Les rendez-vous seront pris en contactant la permanence téléphonique du bureau du séjour et de l'asile au 05.49.55.69.11, du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h40 à 16h00. Il convient de rappeler qu'il est nécessaire de prendre un rendez-vous par personne.

Contact presse : BRIONNET Nathalie – Adjointe Responsable du Service Départemental de Communication Interministérielle – Préfecture de la Vienne - nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76